

WALLONIA

Archives Wallonnes

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

XII

1904

LIÈGE

Bureaux : RUE HULLOS, 8

MATH. THONE, IMPRIMEUR





Un procès de sorcellerie

à HUY en 1495



N a déjà édité bon nombre de procès de ce genre. Tous, ou presque tous, semblent coulés dans le même moule. La plupart de ces malheureuses victimes reconnaissant avoir été danser aux sabbats, en compagnie d'autres malheureux qu'elles ont soin de faire connaître. Elles ont eu des relations soit avec le diable, soit avec d'autres sorciers ou sorcières ; elles ont fait périr gens et bêtes par leurs attouchements, leurs regards, leurs cadeaux, etc., etc. Le procès que nous publions ici nous paraît sortir du cadre ordinaire. Outre sa brièveté qui ne déplaira pas au lecteur, il contient des particularités très intéressantes et bien dignes d'une mention spéciale.

F. TIHON,
Docteur à Theux.

* * *

Tochant le fait de Ysabeal Packet justiciée par feu sous le Sartre, comme sorseresse et vaudoise ayant cognut estel cause de plusieurs mort d'hommes.

Coppie de la cognissance faite par la ditte Ysabeal suvant une cedulle en escript par devant nous exhibuée par Simon de Lantremengne notre coneschevin et lieutenant maieur de Huy pour Tiry Poullon, assavoir le 11^e jour de septembre an III^{es} et quinze, et at. esteit le tout ratifyet et cognut par icelle Isabeal en justice, lige de son corps le III^e jour dedit mois en justice, maieur Poullon, eschevins Vault, Jo. de Clocquir, Moge, Viron, Lantremengne et Sandrar.

PREMIER. Elle cognoit et dist y estre vraie que environ unc an passé quelle sen alloit en Franche pour faire certain messaige, elle

encontrat et trovat sur chemien Maroie Goffinet, qui at estet par justice exécutée a lieu de Hermale, et laquele Maroie luy fist somacion et contrainte d'en alleir avec elle, affin d'empoisonneir damoiseau Englebert d'Emptinne et sa femme, partant que ledit damoiseau avoit ja emprisonnet la ditte Maroie, et s'en allant a lieu de Moufrin ensemble dont illes illec arivee la ditte Maroie donnat à la ditte Ysabeau une poppée quelle jectat dedans le poiche de la mainson, et la ditte Ysabeau fut dorer un hanap de poison dedens la cambre dudit damoiseau, qui fut cause de sa mort et assi de la mort de sa femme.

Encor cognut et dist, que environ trois mois passet elles furent encor ensemble audit Moufrin, après la mort dedit damoiseau et sa femme, et la ditte Maroie luy fist encor jecteur une autre poppée pour volloir faire aucune poimson, mains elle ne sceit quelle ne de quele misteir la ditte Maroie faisoit les poppées.

Cognissant et disant que la ditte Maroie lui donnoit entendant quelle avoit de lor et de l'argent et ly feroit des grans bien fais, au cause quelle la volroit croire, comme il fist, et apres ce illec la frotat d'aucune uynture qu'elle avoit, a moien de laquele et apres ce quelle astoient frottées d'icelle oynture, elles sen alloient en aire et soy trouvoient aucune fois X ou XII lequelles il ne cognoit plus avant que la ditte Maroie et y fut icelle Ysabeau par deux fois, dont ly une des fois, elle et la ditte Maroie rencontrant de nutte sous la Sart aucun compagnons bigaret dont ly avoit un qui se nommoit le Veau, qui se disoit servant à la ditte Maroie et le chevalchat et après ce il volue la ditte Ysabea chevalcher, laquele ne volue souffrir compte et pour ce le dit Veau ly donnat deux soufflet.

ITEM at dit et confesset que la ditte Maroie avoit estet cause du grant Hoyoul et autres tempestes et oraige advenus sour les vingnes et que plus est, elle astoit délibérée del destruire par poimson toutes femmes enchainctes, et volue la ditte Maroie empoisonneir ceulx de la mainson Jehan del Sarte, en passant, sille la ditte Ysabeau ne l'euisse deffendu.

ITEM oultre et aldesseur de ce que dite est, elle demanet deleis la premiere article, et dist qu'elle at estee cause principale de la poisonnement de damoiseau de Monfrin avec Maroie Goffinet.

ITEM, dist al II^e article touchant la seconde voiaige quelle et la ditte Maroie furent audit Monfrin pour volloir faire encor autre poimson, et cognut et dit sains contrainte que c'estoit pour empoisonneir la fille du dit Damoiseau et alors icelle Ysabeal et la ditte Maroie jectont chascunne une poppée en la ditte mainson quy astoient faite de leur misteir et diablerye, laquele misteir et diablerye astoit fait en partye del chaer de Jehan Hostal qui astoit mis

sur ruwe sour la Sarte, à Huy, laquele chaer du dit Jehan la ditte Maroie Goffinet le fut coppeir et ly portat le diable à son advis, car la ditte Ysabeal dist quelle estoit à pied de gibet ce veiant et consentant, et plus et oultre, dist que en la ditte misteir, et diablerye, il avoit del chaer de un personaige pendant à Gibbet de Saint-Giele et y astoit la ditte Ysabeas et autres plussieurs quelle ne cognoist.

ITEM dist encor quelle at estée present et aveucq la ditte Maroie Goffinet damoiselle Catherine de Noeville, la grande Katon et Maroie le Tesseresse là et ou un joene enfant fut de foyut en laitre de Noeville et fut icelui enfant enporteit par la ditte Katon en lieu dit et Moge empres Saint Severin liquel enfant fut ars et brulet et en fait pouldre quelles mettoient avecque leurs poppées et diablerye, et touchant les chars prise a Giebbeit, elles les cusoient et boloient en leur mainson, dont elles soy aidoient en faisant leur ditte diablerie, voir quelle dist que la ditte Maroie Goffinet faisoit telx ovraiges et en delivrat les poppées aux autres qui en faisoient les maulx, mains del avoir fait telx mistier et comment auz vraies on les faisoit, dist quelle n'en sceit rins et que u jamaix elle nen fist, obstant que apresce et lendemain elle at cognut en avoir fait plussieurs fois.

ITEM dist encor qu'il ast environ XVI ans quelle entrat en cest querelle et quelle fut de diable tentée aiant fait depuis plussieurs inhonnés fais et execes ; quelle n'at volsu ne savoir declaroir mains scet asses et dist estre choese vraie qu'il at environ II ans et demi que la belle fille Wilhot Danhon que est maladieuze presentement at estée enpoisonnee par trois poppées jectée en sa mainson a lieu de Linxhey sour un bancq et lesqueles poppée furent jectée par Maroie Goffinet dam^{elle} Katerine Maroie le treseresse et la ditte Ysabea qui leur astoient ce consellante et consentante et lequele poisonement fut faite partant quelle leur avoit escondit de lessea que la ditte Maroie le tesseresses ly avoit demandeit et dist la ditte Ysabeal quil ne ly saroit aidie al garir, partant quelle n'at pas fait les dittes poppées.

ITEM dist que depuis trois ad quatre mois, elle a este avecque les dessus dittes sour le pont à Dinant dansant de nutte et y aiant tantbours et y astoient comme leurs kalans et diable qui les minoient, assavoir pour la moureux Maroie Goffinet, le Veau, pour la moureux dam^{elle} Katerine Cappiron, pour la moureux Maroie la tesseresse blanc Cappiron, pour la moureux de la grande Katon, Jacotin et pour la moureux de la ditte Ysabeal, Robin et dist icelle Ysabea que son amoureux at heyu aidie à son advis a elle, depuis son comencement chascun moix une fois alquel elle prenoit ses delis et plaisier.

ITEM dist quelle a estet cause des fondicions des Vingnes par ses empoisonnemens avecque les autres dittes sorciers ses compaignes, mains de la maniere et comment elle n'en vielt rins dyre.

- ITEM dist que depuis un an et plus elle at esté cause avecque les dessus dittes, de faire morir les chevalx de maieur de Hermalle par poppées quelles jectoient en lestable desdits chevalx.

ITEM at encor cognut et dit que depuis le trespas de Jehan Hostal jadis justicyes, elle fit morir par poppée jectée en lestable de chevalx de maieur de Failon trois chevalx et dist que la poppée ly venoient de Maroie Goffinet et fist icelles malvastet par hayme quelle avoit au dit maieur.

ITEM dist et cognut que depuis ung an et plus, elle fut avecque dam^{me} Katerine a leu diet Bosquelle la et ou icelle dam^{me} Katerine jectat ses poppées et les mist entre dois escuelles qui estoient a feu a la kuhine pour mangier Wathy Sottea de Lingney bovier illec et astoit la ditte Ysabeal seante alors sour le sou de lusse ce sachante et consellante, et depuis le dit Sottea sachat et en est parvenu a la mort et laquele ditte Katerine avoit tout ce fait partant que le dit Sottea ly blamoit ses povretéis et sa male gouverne et disoit la ditte dam^{me} Katerine estre cuisine audit Sottea.

ITEM touchant autres nuefs hommes dont elle dysoit asses estre cause de leurs maladieze et mort a laide et avecque le conseil et fait des susdittes sorceresses ses compaignes derainnes, elle dest que presentement elle ne les scavoit proprement declareir se dont elle navoit sour le tout penser veu que ce avoit este fait à plusieurs fois et depuis son dit commencement demandat terme de conseil pour en dyre le vraie, qui ly fut concédé par ly maieur et allendemain.

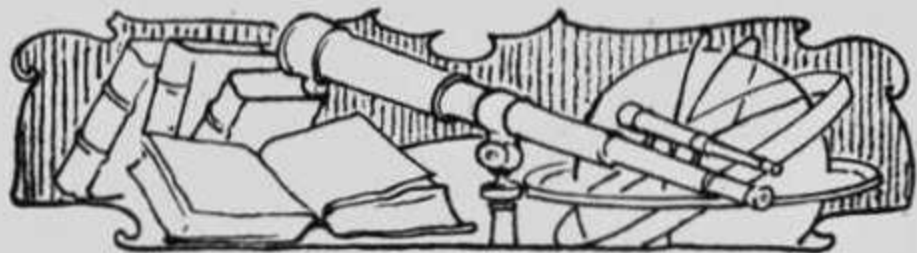
ITEM plus et outre la cognissance faite susditte la ditte Ysabeal dist estre cause de la mort de Jehan Losta de Pondeloul lequel elle fist morir par poppée quelle jectat en sa maiason partant quil Jehan l'avoit battu ung jour passet et à Chastelet sur Sambre et morut ludit Jehan environ v ou vi ans posset.

L'an XIII^{me} III^{me} XVI, en mois de septembre le scamedy V^e jour, maieur Poullon, eschevins Vaulx, Joh. de Clocquir, Viron, Lentremengne et Sandraer, la ditte Ysabeal de sa pure volonteit, lige de son corps, droit aldevant de peron en marchiet à Huy, scédant le dit maieur et eschevins en justice sour les greis dicelu peron, cognul et confessat publement avoir fait, perpetreit et estoit cause de tous les fais et exces par elle cy devant par devant nous cognus en telx partyes que chidevant sont declareit et escripts qui fut par le dit maieur mis en garde de loy.

Che fait, tantois et la meisme, apres ce que le dit maieur oet torneit en droit à Allixandre Sandraer comme le dairain et plus joene eschevin de Huy, ce quil astoit del faire d'icella ditte Ysabeal par loy siwant ses dittes cognissances, al uzaige de ce faire, ffut par le dit Allexandre, a raport et par le conseil de nous les dits Eschevins de Huy et al semonse dedit maieur, diet, jugiet et hors porteit par loy et par jugement, que en ensiwant les cognissances faites par la dite Ysabeal Packet comme en est et pour ses offenses et démeritez qui sont tochantes et dependantes a mort d'homme et plussieurs autres caus villains et contre honneur, elle astoit a la volonet de Monss^r de Liege, pour estre executée par justice et par feu pour iceulx caus, et ossi comme valdoise et sorsresse. Et fut mis en garde. Et apres ce fait, la ditte Isabeal fut mennee, veant le peuple sour le Sarte, leis Huy et illecq elle fut executee par justice et par feu, accomplissant le dit jugement, telement quelle fut totalement exilie et mise en cendres. En faisant apres ce et en execration, tous solempniteit tant de voveit de Huy comme de maieur par acoustumeiz et anchienement uzées. Et fut mis en garde.

Archives de l'Etat à Liège. Cour de Justice de Huy.
Reg. 4, fol. 81 v^e et as.





La guerre des paysans

au pays de SALM et STAVELOT, en 1798

Mes arrière-grands-oncles maternels Jean-Guillaume GENGOUX et Jean-Henri HUBERT, tous deux de Commanster, prirent part à la guerre des paysans li guère des klépèls (Allemand: klöppels). Mon arrière-grand-mère, Marie-Jeanne HUBERT, leur belle-sœur et sœur, décédée à Commanster en avril 1859 à l'âge de 82 ans, racontait volontiers la marche des klépèls vers Stavelot, pour aller battre les Français; son récit s'est conservé dans ma famille; je le transcris fidèlement.

Mes deux grands mon-oncles avint stou sèris, à l'guère des klépèls.

Mi grand-grand-mère, quand qu'on li è djàsût, riyût todis, et quand qu'on l' trovît o l'bone, ele avût co bon dèl raconté.

I v' fât dire qui d' vant qu' les Francès ni tchessahinyent les Impériaux fou do payis, on-z-estût fuèrt tranquile.

On s'ès tirût po pây ses têtes et on n' levût des sôdârts qui les cès qui volint bin siné.

Les Francès, zels, do cöp qu'is fourint maisses, rimontint les têtes, hapint les clotches ozès églîhes (eune so deûs' ou trûs' po fer des kénons), abatint minme les crûs o des viyédjes qu'i-gn-i a, et l' pis d' tot is volint fer tiré les djônes homes arivés à l'âdje o l'réquisition.

Mes deux grands-oncles ont été « serrés » à la guerre des klöppels.

Mon arrière-grand-mère, quand on lui en parlait, riait toujours, et quand on la trouvait en bonne [humeur], elle avait encore bon de la raconter.

Il faut vous dire qu'avant que les Français ne chassassent les Impériaux hors du pays, on était fort tranquille.

On arrivait à payer ses tailles et on ne levait des soldats que ceux qui voulaient bien signer.

Les Français, dès qu'ils furent maîtres, augmentèrent les tailles, volèrent les cloches dans les églises (une sur deux ou trois pour faire des canons) abattirent même les croix dans certains villages, et le pis de tout, ils voulurent faire tirer les jeunes hommes arrivés à l'âge dans la « réquisition ».

On n'è foût vite nâhi; on les sohaitût à tos les diales et on djàsût d' le straquî, mins tot bas, pusqui les priesses zels minmes ni wèzint pus trop' si lèy vèy.

On z'oya dire qu'on-z-avût trovi des lètes d'ôr toumîs do paradis do costî d' Wam'pah et qui d'hint qu'on d' vût tchessi les Francès.

On d' ha après qui les viyédjes allemands d' so l' ligne boudjint.

Et on bè djour a-d'vant nône on vèya arivi les klépèls.

C'estût les djins d' Wampah, d'Esselborn, di Rûlan, d'Espli, di Madindje, di Grivindje, d'Odèrhindje, di Tom, et di B'hô.

Is s'assiyint fuû do viyédje tot l' long d' noste assin; il i magnint leus têtes. I-gny-avût des cès qu'avint des scellos, des hawès, mins po l' pus grande pârî, il avint des fâs.

So l' tins qu'is magnint, Tépémèhel, li r'fondeur di Wampah, Kréndâl, li nèveu do curi d'Odèrhindje' et l' Dragon qu'estût adon tcharli à Espli, vinzîrînt amon l'agent qu'estût l' grand Marichâl. On l' loumût l' Dragon, pasqu'il avût siou dragon ozès Prüssiens.

Dji les veûs todis; Kréndâl estût monté so on tch'vau qu'avût ine panse come ine valche; i fsût come on diale la qu' Marichâl qu'avût paré ni s' lèyût nin vèye.

Tépémèhel avut on grand sâbe.

Enfin Marichâl arriva; li Dragon réquisitionna do pain, do boure et do lârd; puis i li annonça qui s'i n' volût nin vèy brouli l' viyédje, qu'i

On en fut vite fatigué, on les souhaitait à tous les diables et on parlait de les traquer, mais tout bas, puisque les curés eux-mêmes n'osaient plus trop se laisser voir.

On ouït dire qu'on avait trouvé des lettres d'or tombées du paradis du côté de Weiswampach (1) et qui disaient qu'on devait chasser les Français.

On dit ensuite que les villages allemands de la frontière bougeaient.

Et un beau jour avant midi on vit arriver les klöppels.

C'était les gens de Weiswampach, d'Asselborn, de Reuland, d'Espli, de Maldingen, de Grifeldingen, d'Aldringen, de Tomen et de Beho.

Ils s'assirent hors du village tout le long de notre terre; ils y mangèrent leurs tartines. Certains avaient des gourdins, des boues, mais la plupart avaient des faulx.

Pendant qu'ils mangeaient, Tépémèhel, le rétameur de Weiswampach, Kréndâl, le neveu du curé d'Oderhange (Aldringen), et le Dragon qui était alors charron à Espli vinrent chez « l'agent » qui était le grand Maréchal. (On l'appelait le Dragon parce qu'il avait été dragon « dans » les Prussiens).

Je les vois toujours; Krendal était monté sur un cheval qui avait une panse comme une vache; il faisait comme un diable à cause que Marichal, qui avait peur, ne se laissait pas voir.

Tépémèhel avait un grand sabre.

Enfin, Maréchal arriva; le Dragon « réquisitionna » du pain, du beurre et du lard; puis il lui annonça que s'il ne voulait pas voir brûler le

(1) Dans le Grand-Duché de Luxembourg.

salût qu'i-gn-ouhe des homes di C'manster qui rotahinhyent avou zêls po-z-ali bate les Francès.

I-gn-ouât tot plin qu'enne alint; nosse Djhan-Guiyame et nosse Djhan-Hinri éstint do nonbe.

Dji veûs co nosse gros Djhan-Hinri passî dîzo nosse grande « houbardresse » avou s' bordon d'zo l'brès et l' bésèce à dos; il éstût habiyî d' ses pus gâyes et rotût djoyeûs'mint.

Li tabour rôla : l'armî des klépêls si mèta en route, les homes di C'manster en avant.

Is nn'alint so l' Burtonvêye, so l' Nouvêye, li Visâm, tot wisse qu'is f'zint l' minme djû qu'à C'manster.

A Lierneux, les djins vœrint èsse pus malins; is s' moquint des klépêls et d'hint qu'is n' rotrint nin.

Les klépêls kimincint à crîr : « do fû et do strin po brouli Lierneux ! » Et les cès di Lierneux, tot vèyant çoula, si taihint, et is lzî acœrdint totes leus raisons bones.

Les klépêls passint l' nute à Lierneux; nosse Djhan-Guiyame et nosse Djhan-Hinri lodjint amon l'hôriodji avou des cès dèl Burtonvêye et avou Krëndâl, li Dragon et Tèpémèhèl.

Li lèddimin, is 'nn'alint so l' ban d' Wène; passî Wène, divant d'intri o biès l'Abèye, Tèpémèhèl ramassa les pâtrîotes et i lzî f'za on p'tit discours :

« Prenez courache, mes amis, quand nous arriv'rons à Stavlot, vous aurez un mouchoir de patriote;

village, il fallait qu'il y eût des hommes de Commanster qui marchassent avec eux pour aller battre les Français.

Il y en eut tout plein qui partirent; notre Jean-Guillaume et notre Jean-Henri étaient du nombre.

Je vois encore notre gros Jean-Henri passer sous notre grand pommier⁽¹⁾ avec son bâton sous le bras et la besace au dos; il était habillé de son mieux et marchait joyeusement.

Le tambour roula : l'armée des klépêls se mit en route, les hommes de Commanster en avant.

Ils s'en allèrent vers Burtonville, Neuville, Vielsalm, où ils firent le même jeu qu'à Commanster.

A Lierneux, les gens voulurent être plus malins; ils se moquèrent des klépêls et dirent qu'ils ne marcheraient pas.

Les klépêls commencèrent à crier : « du feu et de la paille pour brûler Lierneux ! » Et ceux de Lierneux, en voyant cela, se turent et ils se rallièrent.

Les klépêls passèrent la nuit à Lierneux; notre Jean-Guillaume et notre Jean-Henri logèrent chez l'horloger avec certains de Burtonville, et avec Krëndâl, le Dragon et Tèpémèhèl.

Le lendemain, ils s'en allèrent sur le ban de Wanne; passé Wanne, avant d'entrer dans le Bois-de-l'Abbaye, Tèpémèhèl rassembla les patriotes et il leur fit un petit discours :

« Prenez courage, mes amis, quand nous arriverons à Stavelot, vous aurez un mouchoir de patriote; à

à Malmédy vous aurez tous une paire de bottes. »

Is passint l' biès l'Abèye et il intrint a Stavleût.

I gn' ourût des cès qu'alint do côp amon Mâdacôrd (qu'estût adon l' pus gros botique do pays) po-z-aveûr leûs norets d' patriote.

Les pus malins si les f'zint d'ni tot drût; mins l' pus grande part houtint li fême Mâdacôrd :

« Fixoz tot douls, mes êfants, vos êroz des pus bês tot rate; on nnê va ramini on balot d' Manm'di ».

Li balot d' Manm'di, c'estût les gendâr qu'on-z-i éstût évôye hêri!...

Il arivint so l' tîps qui les klépêls drovint, so l' Martchî, les ténês d' sirôp' et les pots d' boure qu'il avint réquisicionis.

On cria « les gendâr ! »

Et les klépêls si sâvint di tos les costîs, onk po l'âme di s' père l'autre po l'âme di s' mère.

Mins à tchânp dèl Pistole, divant d'intri o biès l'Abèye, les pus homes s'arêtint et avou l' Dragon a leû tièsse, is décidint qu' les gendâr n'irint nin pus lon...

Ci fôût on laid djû...

I-gn-ouât on gendâr toci, et des blessis des deux costîs.

Les klépêls si batint corêdjeus'mint, mins les autes avint les fusils, les sâbes et les tch'vaus!...

Li Dragon vèya qu'i-gn-avût rin à fé et i cria : « Sauve qui peut ! »

Les gendâr ni pôvrint l'ni qu'on djône home dèl Nouvêye qui fôût èmini so Luxembourg; on n' l'a pus r' vèyou, on-z-a todîs dit qu'il avût stou fusilyi...

Malmédy vous aurez tous une paire de bottes. »

Ils traversèrent le bois de l'Abbaye et ils entrèrent à Stavelot.

Certains allèrent du coup chez Maldaccord (qui était alors la plus grosse boutique du pays) pour avoir leurs mouchoirs de patriote.

Les plus malins se les firent donner de suite; mais la plus grande part écoutèrent la femme Maldaccord :

« Faites tout doux, mes enfants, vous aurez de plus beaux tantôt. On va en ramener un ballot de Malmédy. »

Le ballot de Malmédy, c'étaient les gendarmes qu'on y était allé quérir !

Ils arrivèrent sur le temps que les Klépêls ouvraient, sur le Marché, les tonneaux de marmelade et les pots de beurre qu'ils avaient réquisitionnés.

On cria « les gendarmes ! »

Et les klépêls se sauvèrent de tous les côtés, un pour l'âme de son père, l'autre pour l'âme de sa mère.

Mais au Champ-de-la-Pistole, avant d'entrer dans le Bois-de-l'Abbaye, les « plus hommes » s'arrêtèrent; et, avec le Dragon à leur tête, ils décidèrent que les gendarmes n'iraient pas plus loin...

Ce fut un laid jeu...

Il y eut un gendarme tué, et des blessés des deux côtés.

Les Klépêls se battirent courageusement mais les autres avaient les fusils, les sabres et les chevaux!...

Le Dragon vit qu'il n'y avait rien à faire et il cria : « Sauve qui peut. »

Les gendarmes ne purent retenir qu'un jeune homme de Neuville, qui fut emmené vers Luxembourg; on ne l'a plus revu, on a toujours dit qu'il avait été fusillé.

(1) Houbard Dresse, sorte de Pommier. Le nom de cet arbre, mèli (liég-mèlêye) est féminin en wallon.

Nosse D'han-Hinri rariva l' prumi; D'han-Guiyame ni rivna qu'on qeale djoûrs après : il avût atrapi ine gate dizo l' fgnyo, i s'avût hêrtchl os bicès et i s'avût rativi so C manster come il avût polou. I d'mana sis saminnes avou l'djanbe sol cossin.

D'han-Hinri lu, avût paic d'aveu stou riknohou des gendâr; et come après l' guère des klépèls is batint et r'batint l' payis, i s' tina catchi sis mûs ol grègne. Po l' je magni, qcand qu'on savût qu'i-gn-y avût nou dandji, on z'alût crîr : « Picou, picou » a-d'avant dèl grègne; i savût çou qu' çoula volût dire, et il arivût.

Puis tot çoula s'rouvya; on r'purda l' travay come si d'rin n'estût.

Li Dragon fout pus sèri; les gendâr alint surprinde si manhon pus d'on còp; mins l' dièrin còp qu'is v' nint, i n'out nin l' tims di s' savi fou et i s' catcha come i pôve dizo l' moncé di strin.

Les gendâr dihint qu'il estût la, qu'on l'avût dénoncé... Is r'tournint les fahyès, les wamons di strin et i-gn-out onk qui touma sor lu. C'estût on brave home; li Dragon s'apontihût à s' difinde divant d' mori, qcand qui l' gendâr si mèta à r'tapi li strin sor lu tot djurant come on péyin, qu'i falût qu'on l'ouhe et tot l' traitant d' tos les noms...

Dispôy don, on n' l'ala pus tourner...

Notrè Jean-Henri revint le premier; Jean-Guillaume ne revint qu'environ quatre jours après: il avait attrapé une blessure sous le genou, il s'était traîné dans le bois et il s'était traîné vers Commanster comme il avait pu. Il demeura six semaines avec la jambe sur le cousin.

Jean-Henri, lui, avait peur d'avoir été reconnu des gendarmes; et, comme, après la guerre des klépèls, ils battaient et rebattaient le pays, il se tint caché six mois dans la grange. Pour le faire manger, quand on savait qu'il n'y avait pas de danger, on allait crier: « Picou, picou », au devant de la grange; il savait ce que cela voulait dire et il arrivait.

Puis tout cela s'oublia; on reprit le travail comme si de rien n'était.

Le Dragon fut plus serré; les gendarmes allèrent surprendre sa maison plus d'une fois; mais la dernière fois qu'ils vinrent, il n'eût pas le temps de se sauver et il se cacha comme il put sous le tas de paille.

Les gendarmes dirent qu'il était là, qu'on l'avait dénoncé... Ils retournèrent les fagots, les bottes de paille et il y en eut un qui le découvrit. C'était un brave homme: le Dragon s'appêtait à se défendre avant de mourir, quand le gendarme se mit à rejeter la paille sur lui en jurant comme un païen, qu'il fallait qu'on l'eût, et il le traitait de tous les noms...

Depuis lors, on ne l'alla plus tourner...

Après la guerre des klépèls, le Dragon, Cretels de son vrai nom, se maria et vint s'établir sur le territoire de Commanster, à quelques minutes de la frontière. A ce tempérament d'insoumis, il fallait une vie de lutte; il devint, dit-on, l'un des plus redoutables contrebandiers du pays.

Krendal ne fut pas tant inquiet. Un peu après la guerre, il entra au séminaire et remplaça finalement son oncle comme curé à Oderhange (Aldringen). Il y est mort. A son sujet, un souvenir est resté. Tous les ans, le 3 novembre, de nombreux pèlerins se dirigent vers Oderhange: ils vont prier St-Hubert de les préserver de la rage, eux, leurs chevaux et leurs bestiaux. C'est l'abbé Krendal qui organisa cette fête et ce pèlerinage. Voici à quelle occasion:

Un chat devint enragé on ne sait comment; il mordit plusieurs chevaux, des vaches, qu'il fallut abattre. L'abbé Krendal fit les démarches nécessaires et créa une confrérie de St-Hubert à Oderhange. L'affluence des pèlerins était telle aux premières fêtes organisées que tous les confesseurs de la frontière requis ne suffisaient pas pour les absoudre. L'abbé Krendal, toujours énergique, n'y allait pas par quatre chemins: il montait en chaire et disait: « Que tous ceux qui n'ont ni violé, ni tué, se mettent à genoux, je vais leur donner l'absolution!... »

Tépéméhèl, de Weiswampach, reprit et continua son métier de rétameur. Son arrière-petit-fils est ferblantier.

Le champ de la Pistole est un vaste terrain en partie reboisé, situé sur la lisière du bois de l'Abbaye (territoire de Stavelot). Des hommes s'y sont battus contre le maître dont ils ne voulaient point accepter les lois. Le sang versé pour une idée, quelle qu'elle soit, mérite le respectueux souvenir de tous. Pourtant, au champ de la Pistole, pas une croix (malgré l'accoutumance dans les Ardennes), pas une pierre; rien ne parle de la Guerre des Paysans, rien ne rappelle l'échauffourée sanglante, le geste rapide et tragique de cette poignée de courageux paysans...

JOSEPH HENS.

Vielsalm, 1^{er} janvier 1904.





Calendrier folklorique

La Chandeleur (Purification).

(2 FÉVRIER).

La Chandeleur est l'une des plus anciennes fêtes de l'Église. Elle commémore la Présentation de Jésus au Temple et la Purification de la Vierge. Son nom de Chandeleur lui vient des cierges portés à la procession des Lumières qu'on fait encore ce jour à l'intérieur des églises et qui fut instituée, dit-on, par le pape Gelase I (492-496) en souvenir de la parole du vieillard Siméon au temple: « Seigneur, laisse maintenant s'en aller en paix ton serviteur, car mes yeux ont vu la *Lumière* qui doit éclairer les nations. » La fête de la Chandeleur aurait donc précédé celle de la Purification, qui fut instituée, pour la même date, au VI^e siècle, par Grégoire-le-Grand. Comme à toutes les fêtes anciennes de l'Église on attribue du reste à celle-ci des origines bien plus lointaines, dans les cultes antéchrétiens de l'ancienne Rome et de la Gaule.

Les cierges ont joué et jouent encore un grand rôle dans les croyances et superstitions populaires. Ceux qui sont bénits à l'église ont une plus grande valeur, et il en est ainsi particulièrement des cierges de la Chandeleur. On les allumait lors d'une naissance ou d'un décès, à titre propitiatoire; on les allumait aussi lors de la bénédiction paternelle des « premiers communians » et des époux avant leur départ pour aller recevoir le sacrement; et, le jour même de la Chandeleur, on allumait dans les étables les cierges nouveau-bénits, pour préserver le bétail contre les maladies et les mauvais sorts. Les gens pieux faisaient leurs prières devant le cierge allumé, et celui-ci servait aussi à sanctifier diverses pratiques magiques. Il reste actuellement quelque chose de ces usages.

Le jour de la Chandeleur, les domestiques recevaient un cierge bénit de leurs maîtres. A Liège, suivant une coutume du Bon Métier

des Chandelons (fabriquants de chandelles), toute personne se rendant à l'église était tenue d'acheter un cierge bénit. A Nivelles, la Fabrique de l'église donne une chandelle à chaque membre du personnel, depuis le clerc jusqu'au sonneur; il en est de même à Malmédy, à Liège et dans un grand nombre d'églises citadines et rurales, peut-être dans toutes.

Au pays de Namur, dans le Condroz, en Hesbaye, en Ardenne, on applique sur le mur de la cheminée ou sur la paroi intérieure de la porte des maisons et des étables une petite croix, faite avec de la cire du cierge ou avec deux morceaux d'un rat-de-cave également bénit à la Chandeleur. Ces croix éloignent les sorcières; d'autres disent: les maladies. Parfois, tout au moins en Hesbaye, les bouts de rat-de-cave n'affectent pas toujours la forme d'une croix: nous avons vu de ces talismans consistant en un seul bout, tourné sur lui-même en spirale.

Au pays de Stavelot-Malmédy, le jour de la Chandeleur, le père de famille laisse tomber quelques gouttes de cire de la chandelle bénite dans la coiffure de chacun de ses enfants, afin de les préserver des céphalalgies.

Dans quelques endroits des environs de Huy, on allumait les feux qui ailleurs brûlent le premier ou le second dimanche de Carême. (REINSBERG, *Calendrier belge*, Brux. 1870).

La Chandeleur est une date météorologique importante. Les vignerons belges, considéraient ce jour comme décisif pour la vigne: ils étaient contents s'il était clair, mais très tristes si le contraire avait lieu (REINSBERG).

Certains dictons relatifs à la Chandeleur donnent une idée de la manière dont nos pères déterminaient les saisons. D'autres tirent du temps qu'il fait ce jour des pronostics pour l'avenir — mais ces pronostics sont parfois contradictoires: qui veut mentir parle du temps.

1. — *A l'Tchand'leur, L'hivier si passe ou r'prind vigueur* (Liège) l'hiver se passe ou se renforce.

2. — *Tchand'té derrière, Djé m'fous d' l'hivier* (Nivelles) parce que le printemps ne tarde pas à s'annoncer.

3. — *A l'Tchand'té, On vivè tout d'aler* (Nivelles) on voit tout aller, grandir, croître.

4. Quand il gèle après la Chandeleur, on dit qu'on a deux hivers. (Partout).

5. — *A l'Tchand'té quand l' solèy lut sus l'auté, on a co pou chîs s'maines de djêlée* (Nivelles). — On dit ailleurs que, dans ce cas, l'hiver *ermonte à tch'vô* « remonte à cheval ».

6. — *Quand l' solo tût à l' Tchand'teur l'hivêr pleûre* (Liège). L'hiver pleure : il dégel, ce qui donne l'idée de l'eau qui dégoutte. Le dicton signifie que le dégel s'accroît et durera.

7. — Si à la Chandeleur, une goutte de rosée pend à la ronce, c'est signe d'abondance, car le printemps est hâtif. Et l'on dit qu'il faut vendre le grain, car il diminuera de prix. Si, au contraire, la ronce est sèche, l'hiver se continuera, et l'on aura les chers temps.

8. — Quand il pleut, les vaches seront *bonnes à tèsse*, « bonnes à lait », elles en donneront beaucoup.

9. — *Quand t fait clér, c'est sègne di misère*. Néanmoins, si le temps est beau le lendemain, les céréales seront belles et on aura beaucoup d'œufs. — (VRINDTS, *Armanac des 4 Mati*, 1899).

10. — *Quand l' turson veut si omblon à l' Tchand'teur, t r'mousse ès s'tró po sis samennes*. Quand le hérisson voit son ombre à la Chandeleur (quand le temps est très clair la nuit) il rentre dans son trou pour six semaines (parce que l'hiver durera).

A Sinsin (prov. de Namur) est une caverne mystérieuse appelée dans le pays *trau del Heûve* ; on y descend par une ouverture en forme d'entonnoir. Arrivé à l'intérieur, on aperçoit dans l'ombre, deux formes blanches semblables à des fantômes trainant de longs voiles blancs. On les désigne dans le pays sous les noms de « Marguerite » et « Pierrette » ; se sont des stalagmites. Plus loin, il s'en trouve encore deux autres, à peu près semblables, que l'on n'aperçoit pas d'abord. Ces quatre stalagmites sont disposées en carré, et, au centre, sur plusieurs quartiers de rocher, se trouve posée une grosse pierre informe ; les paysans lui donnent le nom moderne [F] de *Cheval Bayard*. Ces personnages paraissent avoir été, de tout temps, l'objet d'un culte mystérieux. Il n'y a pas bien longtemps encore, les jeunes gens de Sinsin et de tous les villages environnants se faisaient un devoir d'aller les visiter, chaque année, le jour de la Purification (2 février). L'entrée de la grotte s'étant à la fin obstruée et étant devenue difficile, cette coutume parut tomber en désuétude ; mais le propriétaire ayant fait débarrasser l'entrée dans un intérêt de curiosité, le pèlerinage a recommencé comme par le passé (1).

O. COLSON.

(1) HAUZEUR dans *Annales de la « Société archéologique de Namur »* t. v. (1857-1858) p. 16-19.



Chronique Wallonne

AVANT L'EXPOSITION

Wallonia, dont, par définition, la tâche doit se borner à enregistrer et à mettre en valeur des faits acquis, ne s'est pas, jusqu'ici, occupée de la future Exposition de Liège. A l'heure où nous sommes, la grande œuvre commune est si nettement engagée dans la voie des réalisations prestigieuses que notre revue manquera à son programme en s'abstenant plus longtemps de commenter la portée de cet immense effort.

Nous aurons, en 1905, une Exposition universelle. Que doivent en attendre les Wallons ?

On a dit à la fois, des Expositions, tout le bien et tout le mal possible. A première vue, et en toute sincérité, nous croyons que nous avons, pour notre part, un profit considérable à retirer, dans tous les domaines, de celle qui s'organise.

Trop longtemps Liège, recluse en sa douce vallée, paresseusement étendue entre son fleuve et ses coteaux, se laissa vivre, ignorée de l'étranger, volontairement ignorante aussi, sachons l'avouer, de ce qui se passait au dehors. Parfois, un de ces intrépides voyageurs qui ne reculent devant rien faisait escale aux Guillemins et parcourait la ville, par acquit de conscience, dans un fiacre dont l'aspect suffisait à le documenter sur l'étiage de notre civilisation. Après une heure ou deux de cahotements, s'étant arrêté pour traverser trois églises, considérer la Meuse, stationner dans la première cour du Palais, devant la maison Curtius et devant les statues cataloguées par le tuteur Baedeker, ayant appris que le musée archéologique, installé dans un grenier, n'est normalement visible que deux heures par semaine, ayant reculé, plein d'horreur, dès son entrée à l'ancien musée de peinture, l'audacieux globe trotter cinglait vers la gare, désabusé, en se promettant bien de ne plus s'arrêter dans une cité qui, en dépit de sa grandeur passée et de son importance présente, semblait avoir si peu de belles choses à montrer.